



ACTUS VILLELAURE

Bulletin municipal d'informations N°8

Editorial du Maire

La rentrée scolaire s'est déroulée sans problème particulier cette année bien que des incertitudes quant à la fermeture d'une classe de maternelle aient pu nous inquiéter courant mai-juin. J'ai adressé un courrier à Madame la Directrice Académique qui m'a répondu que cela n'était pas envisagé sur Villelaure.

J'avais pris rendez-vous avec Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale, entretien au cours duquel il m'a bien été confirmé qu'il n'y aurait pas de fermeture cette année.

L'avenir reste assez nébuleux pour la rentrée prochaine.

Il m'est reproché au conseil d'école de ne pas réagir au besoin de logements pour les jeunes couples qui ne peuvent de ce fait s'établir sur notre commune et de ne pas avoir créé suffisamment d'accueil périscolaire.

Pour ce qui est des logements, j'ai signé plusieurs dossiers d'urbanisme que ce soit en permis d'aménager, permis de construire et divisions parcellaires. Mais cela reste dans les mains des propriétaires qui sont maîtres de l'exécution de leur dossier, je ne peux les contraindre malgré de nombreuses relances. Les procès entre particuliers n'arrangent rien. A l'heure actuelle, ce sont plus de 85 loge-

ments qui sont potentiellement susceptibles d'être créés. J'espère voir des déblocages de projets, mais ce sera difficile de voir arriver une population d'enfants conséquente au cours de l'année à venir pour avoir les effectifs suffisants pour la rentrée 2024/2025.

Pour le périscolaire, malgré l'agrandissement de la cantine, le personnel municipal est à flux tendu et je profite de cet éditorial pour le remercier pour son dévouement au service des enfants. L'augmentation des effectifs d'encadrement se heurte à deux problèmes : le recrutement - plus simple à dire qu'à faire, vu le peu d'enthousiasme des éventuels candidats et le coût - je sais que je suis un maire qui compte au plus près les finances municipales, qui sont aussi les vôtres. Qui doit payer, les utilisateurs des services périscolaires ou les contribuables soumis aux impôts locaux, sachant que depuis neuf ans, le Conseil Municipal n'a pas augmenté les taxes locales.

Au sein du Conseil, je puis vous assurer que ce sujet est une de nos préoccupations constantes mais malheureusement, nous n'avons plus les moyens nécessaires pour répondre à toutes les demandes. Et avec les hausses des prix de ces derniers temps, il est

de plus en plus difficile de faire face aux dépenses, que ce soit pour les citoyens ou pour notre collectivité.

A savoir, la commune a perdu le bénéfice de la Dotation de Solidarité Rurale pour les budgets 2022 et 2023 malgré un recours auprès du ministère de l'Economie et des Finances car il nous manquait deux habitants au recensement intermédiaire INSEE, soit deux fois 60 000 euros.

Il aurait fallu augmenter la taxe foncière d'environ 5% pour compenser cette perte. Nous ne l'avons pas fait.

Certaines personnes m'ont fait remarquer que les taxes foncières et la taxe GEMAPI avaient augmenté cette année. Il ne s'agit pas d'une décision municipale mais d'une décision du parlement (Assemblée Nationale et Sénat) qui a décidé d'une revalorisation des valeurs locatives payées par les seuls propriétaires.

Il est vrai que ceci nous a apporté une recette sur le budget, mais loin de compenser les coûts des énergies et des diverses prestations que nous répercutent les entreprises.

Le Maire
Jean-Louis Robert

BUDGET PREVISIONNEL

voté le 11 avril 2023

FONCTIONNEMENT BP 2023

Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	995 300.00	
012	Charges de personnel et frais	1 566 300.00	
013	Atténuations de charges		62 917.99
014	Atténuations de produits	1 000.00	
65	Charges de gestion courante	269 477.00	
66	Charges financières	61 917.99	
67	Charges exceptionnelles	1 500.00	
68	Dotations aux provisions	0.00	
70	Produits de services, du domaine public		275 500.00
73	Impôts et Taxes		327 000.00
731	Fiscalité locale		1 623 724.00
74	Dotations et participations		1 370 931.60
75	Autres produits de gestion courante		58 000.00
76	Produits financiers		550.00
77	Produits exceptionnels		2 000.00
002	Résultat excédentaire reporté		403 667.59
023	Virement à la section d'investissement	988 791.19	
042	Opérations de section à section : amortissements	240 000.00	
	TOTAL	4 124 286.18	4 124 286.18

INVESTISSEMENT BP 2023

Programmes	Dépenses	Recettes
110 P.L.U	58 000.00	
151 Travaux patrimoine	678 000.00	46 349.00
154 Achat véhicules	15 000.45	
155 Réseau séparatif pluvial	0.00	
207 Travaux forestiers	25 000.00	
300 Achat matériel	35 000.00	
301 Signalétique	50 000.00	
305 Cimetière	30 864.00	
400 Accessibilité	0.00	199 274.00
402 Bâtiments communaux	400 000.00	45 000.00
403 Hangar technique	400 000.00	
404 Salle périscolaire		- 199 274.00
802 Economies énergies	155 000.00	47 520.00
905 Acquisitions foncières	0.00	
908 Matériel informatique	35 000.00	
974 Voirie communale	1 067 779.91	190 079.00
976 Voies le long du canal	50 000.00	
001 Déficit reporté	148 947.26	
1641 Emprunt (Capital)	260 000.00	100 000.00
041 Opérations patrimoniales	2 768 271.67	2 768 271.67
024 Cessions remise + terrains		50 000.00
10222 FCTVA		168 000.00
10226 TAM		120 000.00
10228 PVR (terrain Roussou)		120 000.00
1068 Excédent fonct reporté		675 628.43
28 Amortissements		240 000.00
021 Virement à la section d'investissement		988 791.19
Sous-total	6 176 863.29	5 559 639.29
RAR 2022	954 284.00	1 571 508.00
TOTAL GENERAL	7 131 147.29	7 131 147.29

Le budget de fonctionnement nous permet de faire un virement à la section d'investissement de 988 791,19 euros, preuve qu'une gestion rigoureuse, parfois incomprise par certains, permet d'investir pour notre patrimoine et pour les structures de notre commune. De plus, la masse salariale représente 38 % des dépenses de fonctionnement, ce qui fait que nous sommes dans la fourchette basse de cette dépense pour les communes de notre taille de la région.

Notre endettement diminue un peu tous les ans mais 2024 sera une année qui verra l'extinction de plusieurs emprunts. Mais actuellement, les taux ne sont pas favorables à l'endettement et notre commune devra vivre raisonnablement avec ses propres ressources.

Pour ce qui est de la section d'investissement, nous avons de nombreuses subventions en recette, mais certaines sont spécifiques aux opérations patrimoniales et ne peuvent de ce fait être engagées sur la voirie.

Pour toute question relative au budget, l'équipe municipale est à votre écoute pour vous répondre.

L' ENERGIE au coeur des priorités

Eclairage Public



L'éclairage public représente environ 40 % de nos dépenses de fonctionnement en électricité.

En décembre 2022, devant les hausses importantes de tarif, le conseil municipal a décidé de pratiquer l'extinction de l'éclairage public sur toute la commune. Auparavant seuls certains quartiers étaient concernés. Cela à également permis de limiter la pollution lumi-

neuse, source de perturbations pour la faune nocturne. Grâce à cette action, nous relevons sur les 6 premiers mois de l'année une baisse de 38% de nos consommations.

Pour le budget la baisse est significative car elle est de 30%. Le coût de nos dépenses est également contenu car tous les 3 ans nous renégocions les prix de l'énergie dont les contrats intègrent un encadrement des augmentations.

Salle de judo

La salle de judo est équipée de convecteurs électriques peu performants et surtout énergivores. Il a été donc décidé de les remplacer par des radiateurs raccordés sur la chaufferie du foyer des campagnes, ce qui nous permettra, outre un meilleur confort, de baisser nos dépenses de chauffage.

Chauffage des locaux

Tous nos bâtiments sont chauffés au gaz naturel. Si cette énergie était très compétitive ces dernières années, elle a connu des hausses importantes en 2022. Nous avons donc décidé de retarder le plus possible le démarrage de la saison de chauffe l'année dernière et de baisser les consignes de température des bâtiments. De plus, des ther-

momètres enregistreurs ont été posés afin de limiter toute dérive de température. Ces actions ont permis une baisse significative des consommations de 21% mais surtout de ne pas augmenter nos dépenses qui sont restées stables.

Cette année, si les températures le permettent, nous renouvelons ce dispositif.

Mobilité



Depuis 2021 COTELUB a pris la compétence mobilité.

A ce titre, notre communauté de communes étudie entres autres le déploiement des aménagements cyclables entre les communes.

L'ambition est de développer et sécuriser l'usage de modes alternatifs à la voiture et en particulier celui du vélo. Plusieurs types d'aménagements cyclables sont possibles selon le contexte routier :

- Circulation mixte sur la même chaussée
- Espace dédié sur la chaussée
- Site propre hors chaussée

Pour mener à bien ce travail, le recours à des partenaires tels que le PNRL, vélo loisir Provence, Luberon labo vélo est sollicité.

L'étude s'appuie également sur des liaisons existantes telles que « Le pays d'aigues à vélo » et Autour du Luberon à vélo ».

Les exigences en matière de sécurité doivent être prises en compte notamment sur les routes départementales (pour Villelaure avec Cadenet, Ansouis, Pertuis) ce qui implique des échanges techniques avec le Département de Vaucluse et l'Agence Routière.

Ces liaisons empruntant les routes départementales sont toujours à l'étude. Néanmoins, celles relevant de la compétence communale sont définies comme sur le schéma ci-joint.

D'ici quelques mois, un traçage au sol sera réalisé ainsi que la mise en place des panneaux indicateurs.



Syndicat d'Energie Vauclusien

Nous avons demandé au Syndicat Energétique de Vaucluse, d'établir un diagnostic de l'éclairage public de la commune, qui a été réalisé cet été.

Le rapport qui nous a été remis dernièrement fait état d'un parc bien entretenu, rénové et performant.

Les principales caractéristiques sont :

- 527 sources lumineuses constituent notre parc, soit 0,16 sources par habitant, ce qui est dans la moyenne nationale.
- La puissance installée est de 10w par habitant, inférieure à la moyenne nationale qui est de 15 w.
- La puissance moyenne installée est 59 w alors qu'au plan national elle est de 106 w.
- La consommation énergétique est de 20 wh/an/habitant alors qu'au niveau national elle est de 56 wh/an/

habitant, ce qui contribue à des coûts de fonctionnement très faibles puisqu'ils sont de 3,5 €/an/habitants au lieu de 8,4 €/an/habitants.

Il est à noter que ces bons résultats ne prennent pas en compte la coupure nocturne qui a débutée en décembre 2022.

Ils découlent des investissements qui sont réalisés chaque année en fonction de nos possibilités.

Toutefois, il reste encore 117 points lumineux qui sont en état moyen et équipés de technologies anciennes (sodium haute pression notamment) et 79 à transformer en Led mais dont les puissances sont correctes, donc non prioritaires.

Richard ROUZET

Adjoint aux économies d'énergie



L'année 2023 a vu la réalisation de plusieurs chantiers d'amélioration de la voirie et d'infrastructure pour le village :

Route des Jardinettes côté Ouest, réfection de la voirie pour fluidifier la circulation et améliorer la sécurité des utilisateurs, création d'un trottoir pour permettre aux riverains de venir à pied au centre village et notamment aux enfants pour se rendre à l'école à pied en toute sécurité.

Aménagement du carrefour du cimetière, réfection de la 1ère partie de la montée du cimetière, création de deux places de parking PMR et d'un trottoir

Renforcement de la chaussée de la route de « la bastide route » suite à un effondrement dû aux passages de poids lourds hors gabarit de la route.



Construction d'un mur d'enceinte et d'un portail d'accès pour l'extension du cimetière, ce qui permettra aux Villelauriens qui le souhaitent d'acquérir une concession funéraire dans leur village pour plusieurs générations. Concernant l'extension du cimetière, un projet d'aménagement a été réalisé comprenant entre autre la création d'un jardin du souvenir et divers aménagements.

Construction d'un petit bâtiment, à l'EST du stade de football, qui

constitue la 1ère phase de la création d'un « espace jeune » qui se prolongera par l'aménagement, d'ici la fin d'année, d'une piste de « Pump-track ».



La fin d'année verra également le début du chantier d'aménagement du **chemin du Cèdre**, réfection de la voirie, création de places de parking, collecte des eaux de pluie, création d'espaces verts avec bancs, mise en place d'éclairage public, création d'un trottoir, réhabilitation du parking des tennis et création d'un nouveau parking à proximité des terrains de tennis.

ENTRETIEN DES BATIMENTS

La façade du « foyer des campagnes » va être rénovée.

Salle de motricité de l'école maternelle : un faux plafond a été installé aux vacances de la Toussaint (économie de chauffage et amélioration de l'éclairage).

A l'école élémentaire, la peinture de deux classes a été réalisée avant la rentrée scolaire ainsi que la peinture de la façade Est et du mur de la cour de récréation.

Stade Marcel Ricard : Peinture des façades du bâtiment.

Richard Rouzet
1er Adjoint

Les futurs investissements

La consultation de marché public pour la réalisation du **nouveau hangar des services techniques** et de l'ASA (Association Syndicale d'Arrosage) a été infructueuse bien que treize entreprises aient consulté le dossier dématérialisé. Ce qui nous permet de nous rapprocher d'entreprises qui seraient à même de nous faire des devis, tout ceci avec une assistance à la maîtrise d'ouvrage par l'architecte du PNRL (Parc Naturel Régional du Luberon). La rénovation de l'ancien hangar se fera dès que le nouveau bâtiment permettra le transfert de notre matériel. Nous aurons alors assez d'espace pour assurer les besoins de stockage de

plusieurs associations.

Concernant **la voirie**, nous avons plusieurs impératifs, les bureaux d'études compétents et le géomètre sont déjà à pied d'œuvre, les avant projets nous ont été fournis.

Il s'agit de :

1- Voie d'évacuation en cas de catastrophe (incendie, fils électriques à terre, etc...) reliant le **chemin des Transhumances au bas du chemin des Jardinettes**, prévu et accepté dans le Plan Local d'Urbanisme de 2021.

2- Montée du cimetière vers l'entrée du chemin des Transhumances.

Claude Berton, Adjoint aux travaux

La coopérative agricole



La coopérative agricole a été mis en vente par la société CEREALIS pour la somme de 480 000 euros. La commune ne souhaitant pas voir partir ce bien dans les mains de certains promoteurs, nous avons sollicité l'EPF PACA (Etablissement Public Foncier PACA) afin qu'il en fasse l'acquisition au nom de la Municipalité. La démolition du bâtiment qui vient de débiter coûte plus de 200 000 euros du fait des toitures en plaques amiantées.

La réalisation d'une quinzaine de

logements sociaux et/ou primo accédants sera assurée par un organisme compétent dans ce type de construction.

Le plan d'aménagement sera bien entendu soumis au service Droit du Sol de COTELUB et à l'approbation de la Municipalité de notre village.

Digues du bord de la Durance

Plusieurs personnes m'ont fait savoir que le bruit courrait que les futurs travaux des digues du bord de Durance sur notre commune avaient pour objectif de protéger ma maison. Ce serait m'accorder beaucoup d'influence pour faire effectuer des travaux d'un coût de plus de 3 millions d'euros dans mon seul intérêt. En fait, il s'agit d'un programme de restructuration des bords de Durance prévu déjà bien avant 2008 par le SMAVD (Syndicat Mixte d'Aménagement du Val de Durance) suite aux travaux réalisés pour la protection de la ville de PERTUIS.



Les travaux sur VILLELAURE débiteront début 2025 pour se terminer en 2026 et dans la suite, les travaux continueront sur CADENET en 2026/2027 pour rejoindre les ouvrages en cours de finalisation à PUYVERT. Ces ouvrages seront subventionnés en partie par la Région et le Département, le solde étant assuré par le budget GEMAPI (Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) de COTELUB. Je reste à la disposition de toute personne intéressée par ces travaux ou tout ce qui concerne la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

Le maire, Jean-Louis Robert

Zone d'activité



Notre communauté de communes est à l'œuvre sur le projet. Les diverses études exigées par les services de l'Etat ne permettent pas aujourd'hui d'avancer aussi rapidement que nous le souhaiterions et

je comprends tout à fait l'impatience de nos artisans et commerçants concernés par ce projet. Avec le Président de COTELUB nous allons rencontrer les représentants de l'Etat afin d'essayer de faire accélérer le dossier. Si cette zone ne pouvait se faire, plusieurs activités artisanales et commerciales risqueraient de disparaître du village et nous serions de plus en plus dépendants de PERTUIS.

Il vous faut savoir que tous nos achats hors du territoire de COTELUB participent à la CFE (Contribution Foncière des Entreprises – anciennement Taxe Professionnelle) reversée à la Métropole de MARSEILLE, ce qui affaiblit notablement l'économie de notre communauté de commune.

Le maire, Jean-Louis Robert

Sécurité



Alors que nous avons déjà passé le mi-mandat municipal, les promesses de campagne concernant la sécurité sont effectives. Notre service de police rurale, composée de trois agents est au complet et équipée. Ceux-ci ont suivi et continuent à suivre des stages de formation, dans leurs domaines de compétences.

Concernant la vidéo protection du village, les deux premières tranches sont opérationnelles. Les gendarmes peuvent donc utiliser notre réseau pour affiner leurs enquêtes (vols, cambriolages etc).

L'équipe reste très engagée dans la sécurité du quotidien.

Jean-Pierre Legoff, Conseiller municipal, délégué à la sécurité.



Informations ordures ménagères

Depuis le 1er janvier, Coetlub met à votre disposition des composteurs gratuits.

C'est simple

1. Vous appelez Cotelub au 04 90 07 48 12

2. Vous vous connectez au site cotelub.fr

Vous aurez un rendez-vous pour retirer votre composteur.

Bonne nouvelle : 1 composteur collectif va être mis en place sur la commune, vous pouvez y déposer vos bio-déchets.

Sécurité avant tout

Certains points de collectes sont devenus très dangereux pour les agents. Ils vont être rapidement modifiés afin de garantir la sécurité des personnels. Si vous êtes concernés, vous serez directement informés par Cotelub.

Mais où sont les associations ?

Quand une personne me pose la question, c'est qu'elle n'est pas de chez nous ou bien qu'elle est cloîtrée chez elle depuis des décennies ou encore c'est un nouvel arrivant sur notre commune, parce que à vous dire vrai sur Villelaure elles sont partout ! Qui dans sa famille ne fait pas partie d'une association de notre village ?

Si vous répondez par l'affirmative, alors, il faut y remédier !

Pour information à la journée des associations organisée par le comité des fêtes, 25 y étaient représentées, et encore elles n'étaient pas toutes présentes ! Du sport à l'art vous avez de quoi combler vos temps libres, si temps libres il y a ...

A mettre à votre connaissance : une construction derrière le City Stade est en train de voir le jour, elle est prévue pour les jeunes qui voudront jouer aux boules ou pour discuter, c'est un abri couvert où ils pourront se rencontrer même par temps de pluie. Un Pump Track est également prévu jouxtant l'abri, et les travaux débiteront dès que le prestataire sera dans la possibilité de commencer...

Attention je vous entends d'ici...non s'il y a du retard ce n'est pas la faute de la mairie, les appels d'offres ont été lancés, ils ont été fructueux, les devis ont été signés, le prestataire a été choisi, il ne reste plus qu'à ... !

Michel Soler
Adjoint aux associations



Promeneurs et Propriétés privées

Certains habitants du chemin des Transhumances m'ont fait part du manque de respect par certains promeneurs des collines de leur droit de propriété. Ces personnes ne souhaitent pas clôturer leur terrain mais il leur semble évident qu'ils n'ont pas à supporter un soi-disant libre accès qui fasse que l'on passe sans leur autorisation à quelques mètres de leur piscine ou de leur habitation sur le terrain qu'ils entretiennent pour leur usage personnel. Si l'on ne veut pas voir se dresser des clôtures dans le collinaire, il me semble évident que les promeneurs doivent respecter le droit des propriétaires privés.



C'est la rentrée au périscolaire de Villelaure ! *MIMIS ET LES COLIBRIS* à l'honneur



Tous les jours, l'équipe du périscolaire accueille les enfants.

Nous proposons aux enfants des activités diverses et ludiques principalement manuelles qui s'adaptent à tous les âges.

Cette année nous avons un grand projet en commun avec les enfants de 3/6 ans et les

6/10 ans qui fréquentent le périscolaire et l'accueil de loisirs. Ce projet s'intitule « En voyage avec Mimi et les colibris ». Ancienne enseignante de notre commune « Mimi » voyage autour du monde. Nous allons donc participer à cette merveilleuse aventure qui compte pas moins de 15 groupes d'enfants, situés dans différents lieux allant jusqu'en Martinique. Par ce thème, et en suivant « Mimi » dans son voyage nous souhaitons permettre de tisser un lien entre tous les enfants autour du monde sur des valeurs de partage et de respect. Chaque escale nous permettra de découvrir un nouveau pays, la faune, la flore, les animaux, d'autres cultures, et de participer aux défis lancés entre enfants surnommés « les colibris ».

Josianne Maurin, Adjointe au scolaire



Un BÂTIMENT SYMBOLIQUE DE NOTRE PATRIMOINE vu par une étudiante villelaurienne

Le maire et le conseil municipal sont très heureux de voir l'intérêt que peuvent porter les jeunes sur leur village.

Félicitations à Léa pour le travail soigné et novateur de ce projet.

LÉA NOUS EN DIT PLUS

«C'est l'aboutissement d'un semestre de travail et il m'a permis d'obtenir mon diplôme Bachelor Design d'Espace et Architecture d'intérieur au sein de l'école ESDAC à Aix en Provence. Je poursuis actuellement mon cursus en effectuant un Master Architecte d'Intérieur dans la même école et en alternance à Eguilles à l'Atelier Khai. La demande pour ce projet consistait à choisir un bâtiment dans lequel intervenir pour un projet de rénovation

de notre choix. J'y ai choisi d'implanter dans le bâtiment du château Verdet Kleber, un restaurant gastronomique de manière à promouvoir les produits provençaux, authentiques et locaux et ainsi devenir un réel point de repère où les liens sociaux entre les habitants sont renforcés tout autant que la tradition et le patrimoine seraient mis en avant».

Lea Bouchet



Projet consultable en mairie

LA PAROLE A L'OPPOSITION

Il y a un peu plus d'un an, nous quittait notre ami Michel Simos après une lutte courageuse contre la maladie. Nous saluons à nouveau la mémoire de cet « Honnête Homme » qui, par souci du bien public a toujours souhaité rester positif et constructif en toutes circonstances. C'est pourquoi dans cette ligne directrice, nous avons à regretter d'être si peu associés aux décisions de la municipalité.

Nous sommes, en effet, le plus souvent, après une ou deux réunions de travail, systématiquement tenus à l'écart des réunions suivantes et donc des décisions finales prises par le Maire. Et pourtant celui-ci, qui fut autrefois dans l'opposition a apprécié le fait d'être consulté et associé aux décisions du précédent maire.

Ainsi en va-t-il de l'avancement de l'avenir de la zone d'activités, avec l'installation rapide d'un centre de santé, de la construction du hangar près de l'ancienne gare, de l'attribution sans vote du Conseil Municipal d'une subvention à une association privée, de la réfection de la voirie aux Glénnettes Nord et de son désenclavement, etc...

C'est pourquoi nous demandons qu'il ait l'élégance de pratiquer la même ouverture d'esprit dont il a lui-même bénéficié, autrefois.

DROIT DE REPONSE DE LA MAJORITE

Vous affirmez que les décisions finales sont prises par le maire. Avant d'affirmer ceci, il vous faut savoir que tous les lundis matin, nous avons une réunion de la liste majoritaire de 10h à 12h avec les adjoints et conseillers municipaux délégués ou non, réunion au cours de laquelle tous les sujets concernant nos programmes sont débattus et le cas échéant tranchés à la majorité des voix exprimées. En revanche, les questions telles que l'attribution de subventions aux associations ne sont votées qu'en conseil municipal au complet. Très clairement, aucune association privée n'a donc reçu de subvention sans vote du conseil municipal.

Quant au manque d'élégance du maire pour son manque d'ouverture d'esprit, avant de vouloir donner des leçons basées sur de fausses affirmations, il faut savoir de quoi on parle et vous en êtes très loin. Après les élections de 2008, par punition, la porte des élus a été fermée à l'opposition pendant un an et demi, alors que je venais tous les matins en mairie afin de pouvoir me rendre utile. Par la suite, mon insistance à venir en mairie m'a permis d'assurer le suivi technique de plusieurs chantiers et de participer à l'élaboration du PLU, entre d'autres. Je me suis même retrouvé conseiller communautaire à la place d'un adjoint qui avait démissionné de cette fonction. Pourquoi vous dire tout ceci : tout simplement parce que je me suis mis tous les jours à la disposition du village dans un esprit constructif basé sur l'action plutôt que le dénigrement, sans aucune indemnité ou frais de déplacement, sans attendre un appel téléphonique. Actuellement, plusieurs adjoints vous ont proposé de venir en mairie participer aux travaux. Il nous semble que vous n'avez pas répondu à ces invitations. Une mairie ne se gère pas par coup de fil ou E mail, c'est un travail de tous les jours. A vous de voir si vous voulez vous mettre à la disposition de la collectivité, mais de grâce, ne donnez plus de leçons sans savoir.

Le Maire et les élus de la majorité

INFOS UTILES

Le MAIRE reçoit le lundi après-midi: RdV au secrétariat / Les ELUS : RdV au secrétariat
Le CCAS : permanence les mardi et vendredi de 9h à 11 h30 (accès côté terrain de boule) *

L' Architecte Conseil et OPAH : Rd V au secrétariat

CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX :

Noëlle TRINQUIER: 07 86 91 76 64

Jean-François LOVISOLO : contact mairie

- **Centre anti-poison** : 04 90 91 79 25
- **Gendarmerie** : 17 ou 04 90 68 00 17 (Cadenet)
- **Nuisances aériennes BGT A** : 04 42 33 76 56
- **Direction des vols armée** : 06 82 26 43 95
- **Pompiers** : 18
- **SAMU** : 15
- **Urgences accidents routiers** : 112
- **Urgences secours police véhicule en danger** : 101
- **Voisins vigilants inscription**: www.voisinsvigilants.org
- **COTELUB** : 04 90 07 48 12 / contact@cotelub.fr
- **OFFICE DE TOURISME** : La Tour d'Aigues
contact@luberoncotesud.com / Cadenet : 09 72 60 79 05

Bibliothèque : ouvert lundi-jeudi 16h15 - 18h

Mardi-vendredi 15h - 18h / mercredi 10h-12h et 14h-18h samedi 10h-12h et 16h-18h

Tél.: 04 90 09 88 30 -

Catalogue en ligne www.biblio-durance-luberon.fr

Périscolaire: fermé le mercredi toute la journée - Email: mairieperisco@villelaure.fr

LOCATION :

Salle du Château : capacité 40 personnes - de 8h samedi à 8h lundi - (250€ résidents/400€ non résidents) Attestation d'assurance RC obligatoire.

- **PRET DE MATERIEL**: pour les villelauriens: tables et chaises (2€ table - 0,50€ chaise - caution 200€)

Location du broyeur :

Formulaire à remplir en mairie

- VOS DECHETS (où les déposer):

Pôle Environnement la Tour

d' Aigues : carte d'accès à retirer en mairie de Villelaure

Déchèterie de Vaugines :

Tél 04 90 77 65 08

RD45, La Grande Garrigue

Déchèterie de Pertuis : inscription via

Internet dechetterie-pertuis.com

Ramassage des « monstres » encombrants : inscription directement à

Cotelub W04 90 07 48 12

BRUIT : Toute personne subissant une gêne sonore de jour comme de nuit rentrant dans le code juridique peut appeler la gendarmerie de Cadenet au 04 90 68 00 17.

Particuliers : travaux autorisés les jours ouvrables (lundi au samedi) de 8h30 à 12 h et 14h30 à 19h30 - Dimanche et jours fériés de 10h à 12h.

Entreprises : les travaux bruyants devront être interrompus entre 20h et 7h tous les jours de la semaine, sauf dérogation.

OUVERTURE MAIRIE
LUNDI / MERCREDI / VENDREDI
8h -12h / 13h30-17h

MARDI ET JEUDI
8h - 12h

Secrétariat mairie : 04 90 09 83 83